Solidaires Finances Publiques 44
SYNDICAT NATIONAL
Section de la Loire-Atlantique

2023 : NOUVELLES INSTANCES ET RENOUVEAU DU DIALOGUE SOCIAL :

PAS DE SURPRISE, LA DRFIP 44 TOUJOURS AU TOP !

FSSSCT

Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail du 28 Février 2023
Compte-rendu des travaux .

Sans être dupes de la com' faite à l'époque autour des mérites de la loi de transformation de la Fonction Publique du 06/08/2019 qui vantait entre autres «un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics», nous n'avons pas été déçus par la tenue de cette première réunion de la FS (Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail) ni, par la suite, du 1er CSA (Comité Social d'Administration) ! *(encart ci-après)*

Mais bien qu'opposé à cette loi notamment en matière de fusion des CTL et des CHSCT, Solidaires Finances Publiques, a posé ses exigences et ambitions en matière d'instance de dialogue dit "social".

CSA du 4 avril

La direction avait convoqué cette réunion avec 9 points à l'ordre du jour. Les élu·es ont donc décidé de boycotter cette séance qui ne comportait aucun des sujets portés par l'intersyndicale !

Comme d'habitude, la directrice est restée sourde à toute proposition !

Elle s'est réfugiée derrière l'absence de règlement Intérieur des nouvelles instances pour botter en touche sur la plupart des sujets concernant l'avenir de la DRFIP 44 comme ceux ayant trait à la santé et aux conditions de travail des agentes et des agents.

Solidaires Finances Publiques et l'intersyndicale lui avaient pourtant préalablement proposé, par courriers en date des 10 janvier et 3 février 2023, une rencontre afin d'évoquer, en bonne intelligence, le fonctionnement et l'organisation de ces instances.

Comme quoi, celles et ceux qui ne veulent pas débattre ne sont pas forcément celles et ceux que l'on croit !

Séance marathon, pour cette 1ère FS ! Convoquée sur la matinée, elle s'est finalement terminée vers 18h30, tant les propositions de Solidaires Finances Publiques et de l'intersyndicale étaient nombreuses et légitimes.

une direction qui ne sait pas lire un décret !

Pour la direction, le Règlement Intérieur ! Rien que le RI ! Or, il se fait toujours attendre, et la DRFiP ne veut pas prendre appui sur les décrets de 2020 précisant le fonctionnement et les axes de travail du CSA (Comité Social d'Administration) et de la FS comme du Rapport Social Unique (RSU) !

Il est vrai que la lecture de décrets par les membres de direction d'une DRFiP, c'est compliqué !

Les décrets datent pourtant de 2020 ! C'est donc un désintérêt total pour les sujets qui préoccupent les agentes et les agents quotidiennement quand bien même certaines obligations légales existent !

Par ailleurs, les textes régissant la santé, la sécurité et la prévention demeurent. Si toute référence aux CHSCT a été gommée, le décret 82-453 de 1983 fait toujours foi, comme les dispositions des livres I à IV du Code du Travail.

Pour Solidaires Finances Publiques, tous les moyens existent pour travailler et reprendre l'activité du CHSCT là où elle a dû être malheureusement arrêtée !

Les sujets de santé et de conditions de travail sont bien des sujets incontournables dans le monde du travail actuel, surtout dans une direction en réorganisation permanente.

Sujets à aborder en Comité Social d'Administration (CSA) pour Solidaires Finances Publiques :

Tous les sujets habituels des Comités Techniques Locaux (CTL) : Fonctionnement et organisation des services, plan de formation,etc.

Mais aussi, dans le cadre des projets importants; c'est à dire dans le cadre d'une restructuration avec l'examen obligatoire des conditions de travail au travers d'un véritable dossier d'impact :

1. Création du SDIF - Service Départemental des Impôts Fonciers
2. Création du CGF - Centre de Gestion Financière Bloc 2,
3. Restructuration du service Gestion des Comptes Publics Locaux de la division SPL
4. Toute restructuration prévue en 2023 et 2024.

Outre ces sujets traditionnels, la mise en place des nouvelles instances prévoit d'aborder obligatoirement de nouveaux sujets :

1. Débat de programmation annuelle des travaux des instances
2. Lignes Directrices de Gestion **(LDG)** en matière de mobilité, d'avancement et de promotion
3. Rapport Social Unique **(RSU)** et l' accès aux données de la Base de Données Sociales **(BDS)**
4. Projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle femmes/hommes
5. Protection Sociale Complémentaire **(PSC)**

Pour la direction, son calendrier et ses propositions suffisent !

- **Le SDIF c'est fait !** Le CTL du 13 décembre faisant foi !

Pour Solidaires Finances publiques, on ne peut pas raisonnablement se prévaloir de cette réunion d'information de décembre 2022 pour éviter le débat en CSA. Les conséquences de cette restructuration sur la mission foncière elle même, comme sur les autres services (SIP), n'ont jamais été abordées et encore moins la répartition des emplois au sein du SDIF ainsi que les conditions et l'organisation du travail pour l'ensemble des services concernés.

Bien que cela soit un point important des préconisations des Notes d'Orientation Ministérielle en Santé Sécurité au Travail depuis plusieurs années, la DRFIP 44 s'exonère une fois de plus de ses obligations de prévention sans parler de l'information le plus en amont possible qu'elle doit aux agentes et agents et à leurs représentant·es.

- **Le service de la gestion des comptes Publics locaux avec le redéploiement surprise des emplois** B pour cause de suppression des comptes de Gestion, simple redéploiement d'emplois au sein de la direction ! Il ne s'agit aucunement d'une restructuration ! Les emplois, c'est chasse gardée, rien ne sert d'en discuter ! On remplacera des B par des A en fonction de l'évolution des missions ! Tout simplement !
- **Le CGF bloc 2, c'est prématuré !** Il faut voir avec la DRAAF et la DREAL ! En parler en février pour une installation au 1er mai, oui c'est prématuré !

Pour Solidaires Finances Publiques, face aux changements incessants au sein de la DRFIP 44 qui laissent bien peu de répit et de temps d'adaptation aux agentes et agents, prendre le temps de l'analyse des risques professionnels devrait être la préoccupation principale de celles et ceux qui initient et mettent en place ces restructurations.

Une gestion verticale des sujets n'a jamais été un gage de réussite surtout dans un environnement de travail en perpétuelle mutation !

S'il fallait encore en faire la preuve, le refus obstiné de la directrice de débattre de la programmation annuelle des travaux du CSA et de la FS comme le décret 2020-1427 le prévoit en est bien le signe ! Les élu·es en CSA ont donc adressé une demande de CSA sur ce sujet le 4 avril. La direction à 2 mois pour l'organiser !

Egalité Femmes/hommes, la direction a des obligations !

Concernant le RSU (Rapport Social Unique), rappelons qu'il remplace les actuels bilans sociaux, bilans hygiène et sécurité, etc ...que la BDS (Base de Données Sociales) devra contenir sous forme dématérialisée toute une série de données concernant les agentes et les agents (emploi, recrutement, parcours professionnel, temps de travail, action sociale, protection sociale, discipline etc …).

Et oui, que cela plaise ou non, les données devront être genrées. Il va falloir s'y mettre dans le 44 ! Solidaires Finances Publiques avait déjà évoqué ce sujet lors du CTL du 18 mai 2021 resté sans réponse déjà à l'époque !

La BDS et le RSU regrouperont une somme importante de renseignements qui permettront d'enrichir les débats locaux notamment sur l'égalité professionnelle femmes/hommes. C'est pas gagné !

Conditions de travail : y a du travail !

Pour Solidaires Finances Publiques, les sujets à aborder dans la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) ne manquent pas non plus ! Certains d'entre eux sont dans la continuité des travaux du CHSCT 44 mais cela n'exclut à aucun moment l'ajout de problématiques nouvelles en cours d'année.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est indispensable de poursuivre les GT initiés par le CHSCT 44 : Télétravail, Signalétique amiante et Violences sexistes et sexuelles et de remettre à l'ordre du jour celui sur les Discriminations/Handicap.

En outre, sont obligatoires la communication et l' examen à chaque séance des fiches de signalement, des registres SST, des accidents de service et de trajet, des maladies professionnelles, des refus d'aménagements de poste préconisés par le médecin du travail et les différents rapports du médecin du travail et de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail.

Sujet incontournable du CHSCT et désormais de la FS, le bilan du PAP (Plan Annuel de Prévention) 2022, l'examen du DUERP 2023 et du PAP 2023 qui en découle.

Cette année, la Note d'Orientation en Santé et Sécurité au Travail du Secrétariat Général préconise un bilan partagé entre responsables et agent·es sur la mise en place du Télétravail et de ses conséquences sur l'organisation du travail, l'objectif étant de procéder collectivement à des adaptations/améliorations.

Travaux, restructurations : une information défaillante !

Solidaires Finances Publiques a rappelé une fois encore l'importance des Commissions immobilières, groupes de travail issus du CHSCT, qui examinent l'installation matérielle des agent·es (m², éclairage, mobilier etc ...) mais aussi l'aspect organisationnel. Le rôle de la FS, comme celui du médecin du travail et/ou de l'ISST, est d'intervenir le plus en amont des déménagements et/ou des travaux afin de pouvoir exercer son rôle en matière de prévention des risques professionnels. Ces GT ne doivent pas des réunions d'informations mais bel et bien des réunions de travail !

Solidaires Finances publiques a rappelé que la consultation de la FS est obligatoire dans le cadre de projets qualifiés d'importants qui ne procèdent pas d'une restructuration de service, mais qui entraînent des modifications des conditions et de l'organisation du travail des agentes et des agents.

Accueil des usager·es et conditions de travail à l'accueil : attention danger !

Pour Solidaires Finances publiques, le nouveau protocole de fonctionnement de l'Accueil Jules Verne en lien avec les services de la cité administrative Cambronne. rentre parfaitement dans ce cadre.

Les représentant·es en FS doivent pouvoir en examiner les conséquences sur les conditions de travail des différents services concernés, les risques induits par les conditions d''accueil, les conséquences sur le rythme de travail, les conditions matérielles de réception etc ...Par ailleurs, le médecin du travail comme l'ISST doivent être consultés et la FS émettre un avis.

La direction se réfugie derrière l'organisation de groupes de travail direction/responsables de services/ agent·es et de 2 représentant·es par organisation syndicale que ce soit pour l'accueil, le SDIF ou autre.

L'examen en FS n'a rien à voir avec une présentation tout à fait informelle en groupe de travail qui peut se justifier, mais qui ne traite pas des mêmes sujets et qui n'engage pas la direction.

L'examen en FS est une obligation en lien avec l'évaluation des risques professionnels, organisationnels comme matériels et immobiliers induits par les réformes et l'introduction de nouvelles technologies.

Eviter les risques, évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités, combattre les risques à leur source sont les trois premiers principes généraux de prévention. Ces obligations de l'employeur sont posées par le code du travail (Art L4121-1 0 l4122-2).

Au vu des conséquences des restructurations et des suppressions d'emplois sur la santé des agent·es, le peu de reconnaissance des maladies professionnelles, il n'est pas normal qu'un employeur s'exonère de réunir les instances dédiées en matière de SST avec les préventeurs (Médecin du travail, ISST, …).

Face au silence de la direction, les titulaires de l'instance ont présenté leur 1ère délibération concernant l'examen du nouveau protocole AJV par la FS. Elle a été votée à l'unanimité par les représentantes et représentants des personnels.

La direction a 2 mois pour y répondre.

Budget : ce n'est pas celui de la directrice, mais celui des agent·es !

Pour la direction et ce n'est pas une découverte, le seul intérêt d'une instance en matière de SST, c'est l'existence d'un budget, particularité de notre ministère. Nous l'avons encore constaté lors de cette réunion.

Pour Solidaires Finances Publiques, avant de parler budget, il faut surtout parler axes de travail et des formations préconisées par la FS pour ensuite déterminer les moyens à y consacrer.

Faire de la question du budget une question centrale, c'est dénaturer et détourner le débat sur la prévention notamment la prévention primaire c'est à dire intervenir avant que le risque n'existe. Plus on tardera à réfléchir collectivement sur les formations ou les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail, moins il sera facile de trouver des prestataires et des créneaux favorables pour les collègues.

Visiblement l'expérience acquise en CHSCT par les représentant·es des agent·es sur ce sujet n'intéresse pas la directrice ! N'oublions pas que faire traîner l'utilisation d'un budget, c'est le meilleur moyen de se garder la part du roi pour la fin de l'année !

Par ailleurs, l'instance a validé le principe du financement des aménagements des postes de travail prescrits par le médecin par le budget de la FS (entre 25 000 et 45 000€ selon les années).

Si l'existence d'un budget pour financer la politique en santé sécurité et conditions de travail au Ministère des Finances perdure, il se décline différemment qu'en CHSCT..
Il existe désormais 2 types de budgets, 1 budget local délégué à la direction et un budget régional placé sous l'égide de l'APMP (Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention) d'environ 115€ par agent·e contre 123€ l'an passé.

Avec la fusion des instances, a été créée la fonction d'APMP. Leur rôle est à la fois, un relai de la politique ministérielle en SST et un rôle d'appui et d'animation auprès des directions et des assistant·es de prévention. L'organisation d'actions de formations en SST mutualisées entre directions et financées par l'enveloppe régionale de crédits ainsi que le suivi de l'utilisation de tous les crédits lui confèrent un rôle important au sein de l'instance. Sans compter sa présence obligatoire selon les sujets abordés en FS notamment la prévention en lien avec les réorganisations !

Si sur le papier tout est simple, la réalité risque vite d'apparaître beaucoup plus contrastée !
Tout d'abord, les APMP ont à gérer plusieurs départements, la personne en charge du 44 interviendra aussi dans le 49, le 53, le 72 et la DISI Centre Ouest. Ensuite, elles et ils doivent être considérés comme des acteurs incontournables de la prévention et pas seulement comme des gestionnaires de crédits.
De plus, comment vont faire les directions pour mobiliser l'enveloppe régionale ?
Sur ce point, notons la contradiction entre la disparition d'un CHSCT interdirectionnel (DRFiP, DGDDI, SRE, INSEE, DSFIPE, DPN) permettant institutionnellement aux directions de travailler ensemble, et créer via l'enveloppe régionale une coopération entre directions mais sans en préciser les règles institutionnelles !

Des moyens pour les élu·es !

Pour Solidaires Finances Publiques, cette 1ère FS a été également l'occasion de rappeler la nécessaire question des moyens et de l'organisation matérielle des réunions institutionnelles notamment tout ce qui concerne la tenue et la durée des séances, le matériel des représentant·es des agent·es (ordinateur portable avec clé USB, badge d'accès aux bâtiments). Sur ce point également, aucune réponse de la part de la direction.

Des services toujours en tension !

Si les échanges furent denses le matin, ceux de l'après midi l'ont été tout autant !

Ont été examinés les rapports du médecin du travail et de l'assistante de prévention réalisés en 2022 au sein de différents services : AJV, PCRP nantais, PRS, SIP de Rezé.

AJV : quand la direction admettra t-elle qu'il faut revoir l'organisation de ce service dans sa globalité ? Quand reconnaîtra t-elle sa responsabilité dans la situation actuelle ? En supprimant des emplois dans ce service, elle accroît la tension en matière de temps de réception des usagers, d'horaires variables, de prises de congés, de pause méridienne. Tension renforcée par des applicatifs souvent non aboutis, faits à la va vite et jamais revus malgré les remontées des agent·es, le tout dans l'optique d'une dématérialisation sans limite, justifiant la fermeture de service d'accueil au profit d'ersatz que sont les France Services !
De fait, la médiation nationale en cours ne pourra pas tout résoudre !

PCRP Nantes: Solidaires Finances Publiques a tenu à rappeler le plan d'action réalisé par la direction elle même suite à l'enquête du CHSCT (tenir des réunions entre les PCRP), que le déséquilibre de charges entre les 2 PCRP nantais avait été évoqué lors de leur création en 2016 ! que l'emploi de contractuel ne résout en rien les problèmes des services !

SIP de REZE : Afin de questionner la direction au delà les problèmes de managériaux en cause et qui sont ou vont être résolus, Solidaires Finances Publiques a demandé à connaitre la nature de l'accompagnement managérial lors de la prise de poste de nouveaux et nouvelles encadrant·es par la direction.